



# RAPPORT FINANCIER 2021-2022





# Rapport financier de l'Association Petits Princes

**Exercice 2021-2022 (clos au 30 juin 2022)**

66 avenue du Maine 75014 PARIS  
Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique  
Siret 378 686 265 00042 APE 9499 Z



# SOMMAIRE

Sommaire	2
1. Introduction	3
2. Etats financiers	4
2.1. Bilan	4
2.2. Compte de résultat	8
2.3. Annexe aux comptes annuels	11
2.3.1. Faits caractéristiques de l'exercice	11
2.3.2. Principes, règles et méthodes comptables	12
2.3.3. Notes concernant le bilan	13
2.3.4. Notes concernant le compte de résultat	18
2.3.5. Les effectifs	23
2.3.6 Engagement de retraite	24
2.3.7. Compte de résultat par origine et destination	25
2.3.8. Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public	32

## 1. Introduction

L'exercice 2021-2022 a été marqué par la reprise de l'activité de l'Association Petits Princes, tant au niveau de la réalisation des rêves d'enfants malades qu'au niveau des projets hôpitaux.

Les états financiers s'accompagnent dans chacune des parties de commentaires d'évolution des résultats de l'exercice clos par rapport à l'exercice précédent. Il ne sera donc pas fait mention dans cette introduction de l'évolution annuelle. Seules quelques grandes données sur la situation générale sont mentionnées ici.

La situation bilancielle de l'Association Petits Princes est particulièrement saine, avec une trésorerie satisfaisante et un endettement financier raisonnable lié aux investissements immobiliers effectués. Ces derniers ont permis de renforcer la stabilité financière de l'Association par l'acquisition de locaux situés 66 avenue du Maine 75014 Paris réalisée le 1<sup>er</sup> juillet 2014, qui constituent le siège social de l'Association Petits Princes.

## 2. Etats financiers

### 2.1. Bilan

#### Actif

En euros	30/06/2022			30/06/2021
	Brut	Amortissements et dépréciations à déduire	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles :				
logiciels	154 393	150 000	4 393	13 969
Immobilisations corporelles :				
Constructions	6 175 950	2 470 380	3 705 570	4 014 368
Agencements et installations	469 130	456 716	12 414	5 584
Matériel informatique	153 978	93 890	60 088	73 691
Mobilier et matériel de bureau	206 046	205 668	378	845
Immobilisations corporelles en cours	607 197	0	607 197	450 586
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	454 125	0	454 125	764 000
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>8 220 819</b>	<b>3 376 653</b>	<b>4 844 165</b>	<b>5 323 042</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et encours	0	0	0	0
Créances reçues par legs ou donations	135 177	0	135 177	121 100
Créances projets hôpitaux	290 478	0	290 478	157 680
Créances liées aux conventions de mécénat	1 095 057	0	1 095 057	1 160 498
Avoirs fournisseurs	145 018	0	145 018	0
Produits à recevoir	5 317	0	5 317	36 552
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	7 252 638	0	7 252 638	6 151 394
Charges constatées d'avance	56 428	0	56 428	306 470
<b>Total actif circulant</b>	<b>8 980 113</b>	<b>0</b>	<b>8 980 113</b>	<b>7 933 693</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 200 932</b>	<b>3 376 653</b>	<b>13 824 278</b>	<b>13 256 735</b>

## Passif

En euros	30/06/2022	30/06/2021
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatif	292 612	292 612
Réserve pour projet associatif	450 000	450 000
Réserve pour mission	2 378 434	2 378 434
Fonds pour investissement	3 358 089	3 358 089
Report à nouveau	3 548 720	2 358 861
Résultat de l'exercice	1 450 784	1 189 859
<b>Total fonds propres</b>	<b>11 478 638</b>	<b>10 027 854</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs	589 302	885 100
<b>Total fonds reportés et dédiés</b>	<b>589 302</b>	<b>885 100</b>
<b>Total provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>29 750</b>	<b>55 676</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	689 813	782 445
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 723	132 502
Dettes fiscales et sociales	345 535	291 977
Dettes hôpitaux	121 212	54 806
Charges à payer	16 004	17 131
Produits constatés d'avance	479 300	1 009 245
<b>Total dettes</b>	<b>1 726 588</b>	<b>2 288 105</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 824 278</b>	<b>13 256 735</b>

En 2021-2022, l'Association Petits Princes a de nouveau renforcé ses fonds propres grâce à l'affectation du résultat dégagé en 2020-2021 en report à nouveau. Cela lui permet de conforter son haut de bilan. Les fonds propres représentent ainsi 83,9 % du total du bilan au 30 juin 2022.

Concernant l'affectation du résultat net de l'exercice 2021-2022, soit 1 450 784 euros, il sera proposé à l'Assemblée Générale de le mettre en report à nouveau : le report à nouveau passerait ainsi de 3 548 720 euros à 4 999 504 euros.

Parmi les évolutions intervenues au passif du bilan, on citera :

- la poursuite de l'augmentation des fonds propres liée à un résultat élevé du fait d'un niveau de collecte exceptionnel ;

- la baisse du poste fonds reportés liés aux legs, qui fait apparaître les montants des legs non encore réalisés ;
- une diminution sensible des dettes du fait des dettes fournisseurs (qui se soldent par un important avoir au 30 juin 2022 lié au projet des tablettes qui sont remises aux services pédiatriques) et surtout des produits constatés d'avance. Le montant de ces derniers est lié aux conventions de mécénat qui ont été signées mais dont l'opération liée n'a pas encore eu lieu.

Quant à l'actif du bilan au 30 juin 2022, l'actif immobilisé diminue en raison de la vente des biens reçus par legs qui sont enregistrés dans l'actif immobilisé en attente de leur réalisation. En revanche, les immobilisations en cours s'accroissent : il s'agit du système de climatisation de l'immeuble du siège de l'Association qui a été entièrement rénové. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année civile 2022 ; elle permettra de débiter l'amortissement de ces immobilisations.

Les investissements baissent sensiblement par rapport aux années antérieures, atteignant 201 663 euros (contre 407 884 euros en 2020-2021) en raison de la variation des travaux en cours.

L'évolution de la trésorerie s'explique comme suit :

### Evolution des flux de trésorerie

En euros	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Résultat net	1 450 784	1 189 859	1 563 148
+ Dotation aux amortissements et provisions	376 514	367 183	349 522
- Reprise de provisions pour risques et charges	31 774	944	0
- Reprise de fonds dédiés	0	0	0
<b>A = Capacité d'autofinancement ou « résultat encaissable »</b>	<b>1 795 524</b>	<b>1 556 098</b>	<b>1 912 670</b>
+ Variation actif circulant	-68 902	1 355 552	242 539
- Variation dettes à court terme	-468 886	1 130 376	-251 789
<b>B = Variation du besoin en fonds de roulement ou « impact des décalages de règlement »</b>	<b>399 984</b>	<b>225 176</b>	<b>494 328</b>
<b>C = A - B = Variation trésorerie d'exploitation ou « trésorerie disponible après impact des décalages de règlement »</b>	<b>1 395 540</b>	<b>1 330 923</b>	<b>1 418 342</b>
+ Investissements corporels et incorporels	201 663	407 884	167 828
- Cessions d'immobilisations	0	0	0
<b>D = Investissements</b>	<b>201 663</b>	<b>407 884</b>	<b>167 828</b>
+ Souscription d'emprunt	0	0	0
- Remboursement d'emprunt	92 632	91 335	90 183
<b>E = Financement externe</b>	<b>-92 632</b>	<b>-91 335</b>	<b>-90 183</b>
<b>F = C - D + E = Variation de trésorerie dont :</b>	<b>1 101 245</b>	<b>831 703</b>	<b>1 160 331</b>
variation des valeurs mobilières de placement	0	0	0
variation des disponibilités	1 101 245	831 703	1 160 331

La trésorerie augmente de 1 101 245 euros en 2021-2022, confirmant la tendance des deux exercices précédents. Sur les trois dernières années, la capacité d'autofinancement explique la hausse de la trésorerie.

Le niveau élevé de la capacité d'autofinancement est lié à l'effet de la progression de la collecte, plus particulièrement des produits du mécénat et des legs et assurances-vie. Ces éléments sont détaillés dans la partie « compte de résultat ».

Le besoin en fonds de roulement augmente de près de 400 000 euros en raison :

- d'une part de la baisse des charges constatées d'avance (en raison du retard pris par le projet tablettes) et des créances liées aux conventions de mécénat ;
- d'autre part de la diminution des dettes à court terme qui s'explique principalement par la baisse des produits constatés d'avance (plus particulièrement des conventions de mécénat se rapportant à l'exercice 2022-2023).

Le montant des investissements diminue sensiblement après avoir atteint un niveau record en 2020-2021.

En conclusion, l'Association Petits Princes est propriétaire de ses locaux, ce qui renforce sa structure, a un endettement qui reste modéré et un niveau de trésorerie satisfaisant. Elle dispose donc d'une situation bilancielle très saine et d'un patrimoine qui s'est sensiblement accru ces dernières années.

## 2.2. Compte de résultat

En euros	Exercice clos le 30/06/2022	Exercice clos le 30/06/2021
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	4 980	4 900
Subventions de collectivités publiques	350	400
Ventes de prestations de services : parrainages	58 704	12 956
Dons de particuliers et collectes	688 005	681 242
Mécénat et médias	3 339 675	2 546 363
Legs, donations et assurances-vie	964 505	174 012
Reprise sur amortissements, provisions et transferts de charges	31 774	944
Dons de manifestations, associations et écoles	488 725	295 685
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	27 927	21 695
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 604 646</b>	<b>3 738 196</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Autres achats et charges externes	2 205 740	829 844
Impôts, taxes et versements assimilés	116 530	96 261
Salaires et traitements	1 001 773	861 983
Charges sociales	434 944	371 895
Dotations aux amortissements	370 665	367 183
Dotations aux provisions	5 849	0
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	10 085	5 977
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 145 586</b>	<b>2 533 144</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 459 060</b>	<b>1 205 052</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	5 377	4 613
<b>Total des produits financiers</b>	<b>5 377</b>	<b>4 613</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges assimilées	20 576	18 792
Différences négatives de change	2	1
<b>Total des charges financières</b>	<b>20 578</b>	<b>18 792</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-15 201</b>	<b>-14 179</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>1 443 859</b>	<b>1 190 873</b>

En euros	Exercice clos le 30/06/2022	Exercice clos le 30/06/2021
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 000	0
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>8 000</b>	<b>0</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>1 075</b>	<b>1 014</b>
<b>Total des produits</b>	<b>5 618 023</b>	<b>3 742 809</b>
<b>Total des charges</b>	<b>4 167 239</b>	<b>2 552 950</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 450 784</b>	<b>1 189 859</b>

#### Evolution des contributions volontaires en nature

	Exercice clos le 30/06/2022	Exercice clos le 30/06/2021
<b>Produits</b>		
Dons en nature	246 502	11 453
Prestations en nature	2 993 641	1 999 237
Bénévolat	1 648 299	788 833
<b>Total des produits</b>	<b>4 888 442</b>	<b>2 799 523</b>
<b>Charges</b>		
Dons en nature	246 502	11 453
Prestations en nature	2 993 641	1 999 237
Personnel bénévole	1 648 299	788 833
<b>Total des charges</b>	<b>4 888 442</b>	<b>2 799 523</b>

Le **total des produits d'exploitation** est passé de 3 738 196 euros lors de l'exercice clos le 30 juin 2021 à 5 604 646 euros lors du dernier exercice, soit une hausse de 50 %. C'est la première fois qu'un tel niveau de produits est atteint.

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- les dons de **mécénat et médias** représentent 3,3 millions d'euros en 2021-2022, en croissance de 31,2 %, atteignant un montant jamais atteint par l'Association. De nouveaux partenariats et la fidélité de nos habitués partenaires ont permis d'atteindre ce résultat. L'Association tient à remercier tous ses partenaires pour leur soutien ;
- les **legs et assurances-vie** atteignent 964 505 euros, contre 174 012 euros en 2020-2021. Les legs en cours prennent du temps à être réalisés et ont un caractère aléatoire, ce qui explique leur évolution irrégulière. En 2021-2022, l'Association Petits Princes a encaissé ou achevé les dossiers provenant de 8 legs et de 6 assurances-vie (respectivement 5 et 10 en 2020-2021) ;
- les dons de **manifestations, associations et écoles** représentent 488 725 euros (contre 295 685 euros en 2020-2021), soit une hausse de 65,3 % qui témoigne des événements au profit de l'Association après la période de pandémie ;

- les **dons de particuliers et collectes** atteignent 688 005 (contre 681 242 €), en hausse de 1,0 %. Cette faible progression peut s'expliquer par la conjoncture de l'exercice 2021-2022 marquée notamment par la guerre en Ukraine.

Comme les années précédentes, on note une quasi absence de **subventions** (350 euros), l'objet de l'Association se prêtant mal à ce type de ressources.

Le montant des **cotisations**, soit 4 980 euros, est en hausse de 1,6 %. Quant aux autres produits, ils représentent 86 631 euros. Ils incluent notamment les parrainages, les droits d'auteur encaissés dans le cadre de l'agenda de l'Association, les produits de la vente de ces agendas, les aides d'aide à l'apprentissage et divers produits de gestion courante.

Le **total des charges d'exploitation** est passé de 2 533 191 euros au 30 juin 2021 à 4 145 586 euros au 30 juin 2022, soit une hausse de 63,7 % après deux années de baisse liée à la crise sanitaire qui a beaucoup perturbé la mission de l'Association.

L'activité de l'Association a repris :

- o tant sur la réalisation des rêves avec 475 rêves réalisés (contre 87 en 2020-2021 et 306 rêves en 2019-2020) ;
- o que sur les projets hôpitaux : 43 projets ont été engagés en 2021-2022 (projet dont la réalisation a débuté ou s'est terminée au cours de l'exercice) contre 18 et 23 les deux années précédentes.

Cette reprise de l'activité est à l'origine de la progression de 165,8 % des autres achats et charges externes.

Quant aux autres éléments d'évolution des charges d'exploitation, ils sont les suivants :

- une progression de 16,2 % des charges de personnel avec une hausse des effectifs, passés de 19 à 22 salariés) au 30 juin. Deux postes ont été créés au cours de l'exercice : un poste de responsable de collecte grand public et un poste d'assistante administrative dans l'équipe des rêves ;
- l'Association a fait appel à l'intérim lors de l'exercice et a rémunéré des intervenants en honoraires pour des missions de graphisme et vidéos. Le total des coûts de personnel y compris les honoraires et les frais d'intérim a progressé de 18 % sur l'exercice ;
- une progression de 1 % de la dotation aux amortissements.

Conséquence de ces différentes évolutions, le **résultat d'exploitation** est excédentaire à 1 459 060 euros contre 1 205 052 euros en 2020-2021.

Le **résultat financier** reste négatif (- 15 201 euros) en raison de la hausse des charges financières liées à l'accroissement des volumes de dons reçus.

De ces éléments découle un **résultat courant avant impôt** de 1 443 859 euros.

Les produits exceptionnels de 8 000 euros se rapportent au règlement d'un litige avec un partenaire. L'impôt sur les sociétés de 1 075 euros est lié aux produits financiers perçus sur l'année civile 2021, l'Association n'étant pas assujettie à cet impôt sur ses activités.

Le **résultat net** après impôt représente 1 450 784 euros, contre 1 189 859 euros l'année précédente. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 6 décembre 2022 de placer le solde du résultat net en report à nouveau.

L'Association Petits Princes a recours de manière très importante aux contributions volontaires en nature, tant en terme de bénévolat qu'en terme de prestations en nature.

En 2021-2022, les contributions volontaires en nature ont représenté 4 888 442 euros, contre 2 799 523 euros lors de l'exercice précédent (voir partie 2.3. Annexe aux comptes annuels).

## 2.3. Annexe aux comptes annuels

L'Association Petits Princes est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dans leur rédaction applicable au 1<sup>er</sup> avril 2004. L'Association n'est assujettie ni à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ni à l'impôt sur les sociétés. L'Association est reconnue d'utilité publique depuis le 2 juin 2010 et ses états financiers sont audités chaque année par un Commissaire aux Comptes. Elle est en outre labellisée Don en confiance et membre de France Générosités.

L'objet social de l'Association Petits Princes, tel qu'il est défini dans ses statuts, consiste à :

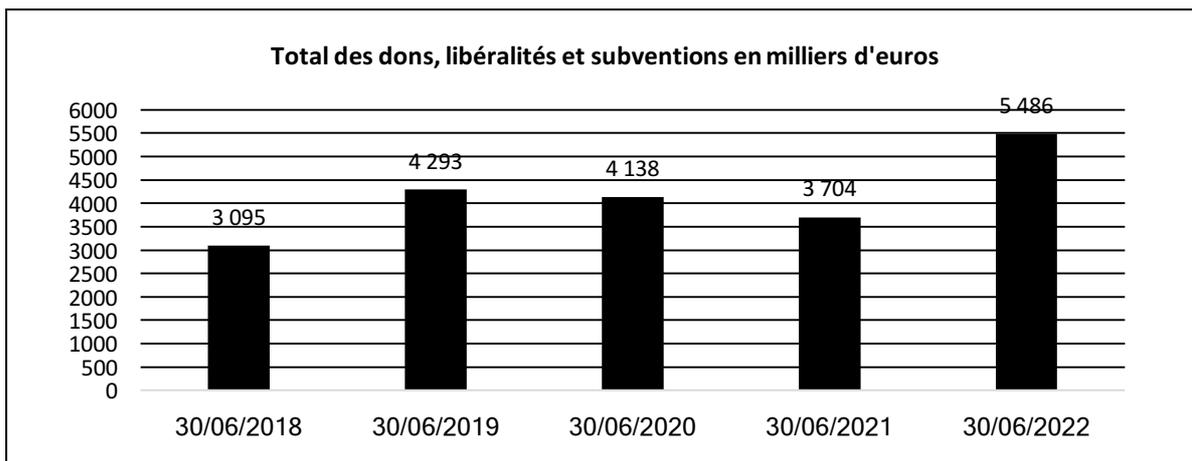
- réaliser le rêve d'enfants gravement malades, qui répondent aux critères retenus par l'Association ;
- prendre en charge des projets en lien avec leur passion ;
- rassembler autour de ce projet la famille, l'équipe médicale, de futurs amis ;
- assurer ensuite un véritable « suivi » de ces enfants, grâce au soutien de partenaires de l'Association, en proposant de nouvelles activités ou de nouvelles distractions ;
- et, de façon générale, promouvoir ainsi que proposer toutes formes d'actions de nature à aider les enfants et leurs familles.

L'Association clôture ses comptes annuels au 30 juin de chaque année, ce qui correspond au rythme de son activité.

### **2.3.1. – Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice 2021-2022 a été marqué par plusieurs événements majeurs :

- après 2 années de perturbations liées à la crise sanitaire provoquée par le Covid, l'activité de l'association a repris :
  - tant au niveau des rêves avec 475 actions réalisées au cours de l'exercice auxquelles s'ajoutent 13 actions spécifiques (actions réalisées pour soutenir un petit prince qui ne peut pas réaliser son rêve) ;
  - que des projets hôpitaux avec le soutien de 43 projets hôpitaux engagés au cours de l'exercice pour un montant de 333 813 euros (contre 18 projets pour 96 640 euros en 2020-2021). Sur ce total, des projets pour un montant de 191 454 euros (79 741 euros l'année précédente) ont été intégralement réalisés ;
- à l'occasion des 35 ans de l'Association fêtés cette année, des projets hôpitaux spécifiques ont été mis en place (voir également rapport d'activité 2021-2022) :
  - 6 000 sacs à dos remplis d'objets ludiques et créatifs ont été offerts, ou vont l'être au début de l'année 2022-2023, à des enfants régulièrement hospitalisés ;
  - des coffrets surprise ont été ou vont être offerts aux équipes soignantes avec qui l'Association est en contact ;
  - l'Association s'est associée à la décoration d'une nouvelle IRM à destination des enfants de l'Hôpital Pellegrin du CHU de Bordeaux ;
- une hausse de 48,1 % de la collecte totale réalisée :



### **2.3.2. – Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant le règlement ANC 2014-03, relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, et le nouveau règlement ANC n°2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (articles 431-1 et suivants).

#### **A. – Le mode de comptabilisation des legs**

En application du nouveau plan comptable, les legs sont tous comptabilisés dès leur acceptation par le conseil d'administration.

#### **B. – Le mode de comptabilisation des projets hospitaliers**

Depuis l'exercice 2019-2020, la convention avec le service hospitalier est constatée dès sa signature en compte de tiers au bilan. La charge s'y rapportant n'est constatée qu'au fur et à mesure que le projet est réalisé par l'hôpital (sur justificatif des dépenses). Auparavant, la charge était enregistrée lors de chaque paiement et le sous-réalisé par rapport au budget engagé était constaté en charges à payer à la fin de l'exercice. Cela aboutissait à anticiper la charge des projets hospitaliers avant leur réelle consommation.

#### **C. – Le mode de comptabilisation des conventions de mécénat**

Les conventions de mécénat sont enregistrées en compte de produits lors de leur signature. C'est la réalisation de l'opération liée à la convention qui va déterminer si la convention est rattachée à l'exercice clos ou à l'exercice suivant en termes de produits.

Le montant des conventions de mécénat qui ont été signées mais dont le versement correspondant n'a pas encore eu lieu figure dans les créances liées aux conventions de mécénat.

Si l'opération liée n'a pas eu lieu au cours de l'exercice clos, la convention est enregistrée en produits constatés d'avance. C'est cette situation qui explique le montant élevé des produits constatés d'avance ces deux derniers exercices.

Les comptes annuels sont constitués :

- du bilan,
- du compte de résultat,
- et de la présente annexe,

qui forment un tout indissociable et certifié en tant que tel.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet N-1 au 30 juin N.

Les principes comptables édictés par le code de commerce ont été appliqués :

- l'image fidèle (prudence, régularité, sincérité),
- le principe de continuité,
- le principe de la permanence des méthodes,
- le principe d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En ce qui concerne les cotisations, elles sont sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale. Elles sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

En outre, l'Association Petits Princes étant labellisée Don en confiance, ses comptes respectent les principes énoncés par cet organisme.

### **2.3.3. - Notes concernant le bilan**

#### **A. – Immobilisations**

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation sur l'exercice.

**Tableau des immobilisations**

En euros	Valeur brute début d'exercice A	Acquisitions B	Mises au rebut - Cessions C	Valeur brute fin d'exercice A+B-C
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	146 997	7 396		154 393
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	6 175 950	0		6 175 950
Agencements et installations	459 157	9 974		469 130
Matériel informatique	141 333	27 682	15 037	153 978
Mobilier et matériel de bureau	206 046	0		206 046
Immobilisations en cours	450 586	156 612		607 197
Biens reçus liés aux legs	764 000	277 595	587 470	454 125
<b>TOTAL</b>	<b>8 344 067</b>	<b>479 258</b>	<b>602 507</b>	<b>8 220 819</b>

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'Association Petits Princes a réalisé des investissements à hauteur de 201 663 euros hors biens reçus liés aux legs destinés à être cédés. Ils sont constitués d'immobilisations en cours représentant le changement du système de climatisation des locaux, d'aménagements portant sur des câbles informatiques, de logiciels destinés à mettre à niveau la base de données et de l'achat de nouveaux ordinateurs pour renouvellement. Dans le même temps, les matériels obsolètes ont été mis au rebut. Les investissements ont été autofinancés.

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a recours ni aux amortissements dérogatoires ni aux amortissements dégressifs. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Constructions	20 ans
Agencements, installations	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	4 ans

En euros	Amortissements cumulés au début de l'exercice A	Dotations de l'exercice B	Diminutions d'amortissements de l'exercice C	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice A+B-C
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	133 028	16 972		150 000
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	2 161 583	308 798		2 470 380
Agencements et installations	453 572	3 144		456 716
Matériel informatique	67 642	41 284	15 037	93 890
Mobilier et matériel de bureau	205 200	467		205 668
Immobilisations en cours	0	0		0
Biens reçus liés aux legs	0	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>3 021 025</b>	<b>370 665</b>	<b>15 037</b>	<b>3 376 653</b>

### **B. – Créances**

Les créances incluent :

- les créances reçues par legs à hauteur de 135 177 euros ;
- les créances liées aux projets hôpitaux soit 290 478 euros. Elles représentent le montant des projets engagés mais non consommés au 30 juin 2022 ;
- les créances liées aux conventions de mécénat, 1 095 057 euros ;
- les avoirs fournisseurs, soit 145 018 euros principalement liés au projet des tablettes destinées aux hôpitaux ;
- les produits à recevoir et charges constatées d'avance à hauteur respectivement de 5 317 euros et 56 428 euros.

### **C. – Disponibilités**

Les disponibilités incluent :

- le solde des comptes bancaires de l'Association Petits Princes soit 269 646 euros ;
- le solde d'un Livret A à hauteur de 85 557 euros ;
- le solde de 2 livrets pour un montant de 6 893 883 euros ;
- les intérêts sur compte à recevoir à hauteur de 2 850 euros ;
- le solde des espèces (caisse et devises) soit 702 euros.

### **D. – Fonds propres**

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 novembre 2021 a décidé d'affecter le résultat net de l'exercice 2020-2021 de 1 189 859 euros en report à nouveau.

Les fonds propres n'ont pas été modifiés lors des deux derniers exercices hormis l'affectation du résultat.

### Evolution des fonds propres (hors résultat de l'exercice)

En euros	Au 30/06/2021	Affectation du résultat		Augmentation / Diminution ou consommation		Au 30/06/2022
	Montant	Montant	Dont générosité du public (2)	Montant	Dont générosité du public (2)	Montant
Fonds associatif (1)	292 612			0	0	292 612
Réserve pour projet associatif	450 000			0	0	450 000
Réserve pour mission	2 378 434			0	0	2 378 434
Fonds pour investissement	3 358 089			0	0	3 358 089
Report à nouveau	2 358 861	1 189 859	1 166 062	0	0	3 548 720
Résultat de l'exercice	1 189 859	-1 189 859	-1 166 062	1 490 784	1 460 968	1 490 784
<b>TOTAL</b>	<b>10 027 854</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>982 078</b>	<b>962 436</b>	<b>11 518 638</b>

(1) Fonds propres sans droit de reprise.

(2) La part de la collecte issue de la générosité du public est de 98 %.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 6 décembre 2022 d'affecter le résultat de 2021-2022, soit 1 490 784 euros en report à nouveau.

L'Association mène une réflexion et suit régulièrement le niveau de ses réserves et ses besoins de financement.

Sur le plan financier, elle dispose de réserves d'un montant significatif en valeur absolue. Pour une structure associative, la présence de réserves permet de poursuivre son objet social sans être soumise aux aléas des collectes de fonds qui peuvent être variables selon la conjoncture économique, tant pour les particuliers donateurs, que pour les actions de mécénat des entreprises. Pour l'Association Petits Princes, la politique de constitution de réserves peut être abordée à deux niveaux :

- d'une part pour le financement des actions directement liées à l'objet social. Il s'agit des réserves pour mission et pour projet associatif représentant l'engagement pris par l'Association auprès des donateurs (particuliers et entreprises) pour réaliser des rêves et des projets hôpitaux. Ces réserves assurent la trésorerie suffisante pour assumer la mission, même si la conjoncture économique devait subir quelques aléas ;
- d'autre part, l'Association a besoin de conforter sa situation financière à long terme en sécurisant les besoins de financement liés à son actif immobilisé. Lors de l'acquisition des locaux, un emprunt a été contracté en complément de l'apport en fonds propres. Celui-ci assurait l'équilibre financier à long terme. Son remboursement venant impacter la trésorerie de l'association, il était nécessaire de dédier des ressources long terme pour maintenir cet équilibre financier du haut de bilan. Une partie des excédents annuels a donc été affectée à la reconstitution de cet équilibre financier. Cette affectation est décidée chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Quant au niveau nécessaire de ces réserves afin d'assurer la poursuite de l'activité de l'association sereinement, il est lié :

- tout d'abord à la pérennité de la réalisation des rêves d'enfants (plus de 500 par an en activité « normale ») ;
- ensuite à la poursuite et au développement des projets hôpitaux :
  - budget annuel de plus de 200 000 €,
  - projets nationaux en préparation avec un budget de 500 000 € par an. Un poste salarié a été créé en septembre 2022 pour développer cette activité ;

- et probable reconduction du projet sacs à dos des 35 ans pour 500 000 € également ;
- par ailleurs, l'Association bénéficie d'importantes prestations à titre gratuit chaque année pour ses missions sociales qui constituent des sources d'économies (réalisation des rêves, valorisation du temps des nombreux bénévoles, communication, ... entre 1 500 000 et 2 000 000 € par an).

Compte tenu du besoin de l'Association de conforter sa situation financière à long terme, un niveau de réserves suffisant est nécessaire au regard de ses ressources qui ne sont constituées que de dons (de personnes physiques et morales), de legs et d'assurances-vie, l'Association ne recevant aucune aide publique.

La situation sanitaire de ces deux derniers exercices a conduit à renforcer les réserves de manière exceptionnelle, les capitaux propres représentant 2,6 ans d'activité, ce qui permet à l'Association d'être prête à avoir une activité soutenue dès maintenant et d'accroître sa présence dans les services hospitaliers via les projets hôpitaux qui constituent un de ses axes de développement.

#### **E. – Fonds reportés liés aux legs**

Les fonds reportés liés aux legs sont destinés à compenser les biens et créances relatifs aux legs en cours enregistrés dans le bilan. Au 30 juin 2021, ces fonds se rapportaient à 8 legs et au 30 juin 2022, à 8 legs également.

En euros	Au 30/06/2021	Evolution		Au 30/06/2022
		Augmentation	Diminution	
Fonds reportés liés aux legs	885 100	416 534	712 332	589 302

- **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

Ce poste inclut en 2021-2022 l'emprunt relatif à l'achat des locaux du siège : il s'agit d'un emprunt de 1 766 372 euros avec un taux fixe de 1,27 %. Les mensualités de remboursement s'étalent de février 2017 à juillet 2029. A fin juin 2022, le capital restant à rembourser représente 689 213 euros.

- **Dettes fournisseurs et comptes rattachés – Dettes des legs ou donations**

Ce poste représente 74 723 euros et inclut, d'une part des dettes fournisseurs pour un montant de 70 853 euros, d'autre part des factures non parvenues pour 12 486 euros, des avoirs liés aux rêves pour 8 826 euros et des créanciers divers pour 211 euros.

- **Dettes fiscales et sociales**

Ce poste, d'un montant de 345 535 euros, inclut :

- les provisions pour congés payés, jours de récupération du temps de travail et intéressement, soit un montant de 146 120 euros ;
- les charges sociales et fiscales à payer au 30 juin 2022 pour une somme de 199 415 euros.

- **Autres dettes**

Elles sont constituées :

- des dettes envers les hôpitaux liées aux projets (montant restant à payer sur les projets engagés) à hauteur de 121 212 euros ;
- des charges à payer et des produits constatés d'avance (respectivement 16 004 euros et 479 300 euros (voir partie C.7 – Comptes de régularisation)).

#### **Etat d'échéance des dettes à la clôture de l'exercice**

En euros	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		un an au plus	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
- à plus de 2 ans à l'origine	689 813	94 184	386 447	209 182
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 723	74 723	0	0
Dettes fiscales et sociales	345 535	345 535	0	0
Dettes projets hôpitaux	121 212	121 212		
Charges à payer et produits constatés d'avance	495 304	495 304	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 726 588</b>	<b>1 130 959</b>	<b>386 447</b>	<b>209 182</b>

### **G. – Comptes de régularisation**

- **Produits à recevoir**

Ce poste atteint 5 317 euros au 30 juin 2022, correspondant à des décalages de règlement dans le fonctionnement courant de l'Association et des dons liés à des accords de partenariat.

- **Charges constatées d'avance**

Ce poste, d'un montant de 56 428 euros, inclut principalement :

- d'une part, des charges relatives à des rêves qui ont été reportés à hauteur de 47 019 euros ;
- d'autre part, des contrats de maintenance et des charges diverses dont la date d'échéance diffère de celle de l'exercice (à hauteur de 9 409 euros).

- **Charges à payer**

Elles représentent 16 004 euros et comprennent notamment des charges :

- liées à des rêves d'enfants ou à des charges liées aux missions sociales (soit 778 euros) ;
- un prorata de taxes foncières (13 741 euros) ;
- et des charges de gestion courante (1 485 euros).

- **Produits constatés d'avance**

Leur montant est de 479 300 euros au 30 juin 2022. Il correspond :

- à hauteur de 479 200 euros aux conventions de mécénat qui ont été signées mais dont l'opération n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant ;
- à la cotisation de plusieurs membres se rapportant à l'exercice 2022-2023 (100 euros).

- **Éléments hors bilan**

La garantie du Crédit Mutuel par rapport à l'emprunt de l'Association Petits Princes est constituée d'un nantissement de compte bancaire rémunéré à hauteur du montant garanti à l'origine, soit 1 766 372 euros.

### **2.3.4. - Notes concernant le compte de résultat**

○ **Cotisations**

Le poste cotisations comprend les cotisations sans contrepartie des membres titulaires.

○ **Vente de prestations de services : parrainages**

Ce poste inclut les produits des conventions de parrainages.

○ **Subvention de collectivités publiques**

En 2021-2022, ce poste inclut des subventions provenant de collectivités locales pour un montant de 350 euros.

○ **Dons de particuliers et collectes, mécénat et médias, legs, donations et assurances-vie, dons de manifestations, associations et écoles**

Sont incluses dans les dons, les sommes provenant des particuliers, des manifestations, associations, écoles et de diverses collectes. Quant aux produits des mécénats et médias, ils ont pour origine, d'une part, les participations versées par des entreprises ayant le caractère de mécénat, d'autre part, les gains liés à des émissions télévisées.

Les sommes provenant de manifestations, associations et écoles sont dans une rubrique distincte du compte de résultat afin de faciliter le rapprochement des données avec celles du compte de résultat par origine et destination : dans ce dernier, ces sommes sont incluses dans les « autres produits liés à la générosité du public ».

**Etat des legs et assurances-vie**

<b>Produits</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2020-2021</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	266 212	85 956
Montant des produits de legs ou donations	395 495	665 956
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	592 000	63 199
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	712 332	75 400
<b>Charges</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2020-2021</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	585 000	63 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	416 534	653 500
<b>Solde</b>	<b>964 505</b>	<b>695 129</b>

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'Association Petits Princes a encaissé le montant de 6 assurances-vie et des versements relatifs à 8 legs.

Au 30 juin 2022, 10 legs sont en cours de traitement. 2 legs n'ont pas encore été acceptés par le conseil d'administration à défaut d'informations suffisantes. Les sommes à percevoir sur ces legs sont estimées à 745 513 euros.

○ **Autres produits et reprise de provisions**

Quant aux autres produits, ils incluent :

- des droits d'auteur versés à l'Association Petits Princes dans le cadre de l'agenda qui est disponible en fin d'année (17 050 euros) ;
- les produits de la vente de ces agendas (2 610 euros) ;
- des indemnités liées à la caisse primaire d'assurance-maladie et à la prévoyance (159 euros) ;

- des aides reçues dans le cadre de 2 contrats d'apprentissage (8 000 euros) ;
- des produits divers de gestion courante (108 euros) ;
- une reprise sur provision de 31 774 euros liée à la provision pour pensions.

○ **Charges d'exploitation**

Les achats et autres charges externes incluent principalement les charges directes liées aux rêves et aux projets hôpitaux, les charges relatives aux locaux, aux fournitures, à la maintenance, aux assurances, au courrier, etc. Parmi les honoraires figurent ceux du Commissaire aux Comptes pour 12 486 euros au titre de l'exercice 2021-2022.

Quant aux impôts, taxes et versements assimilés, ils correspondent principalement à la taxe sur les salaires à laquelle est assujettie l'Association, à la taxe de formation continue et aux taxes foncières.

Viennent ensuite les salaires et traitements, y compris les primes et indemnités diverses, et les charges sociales s'y rapportant.

La politique salariale de l'Association Petits Princes est prudente, avec un grand respect de chaque permanent, comme en témoignent les avantages mis en place, principalement contrat de prévoyance et accord d'intéressement. Près de 60 % de l'effectif de l'Association a le statut cadre. Le montant global annuel des trois rémunérations les plus élevées s'élève à 246 325 euros (hors charges sociales) en 2021-2022.

Les dotations aux amortissements des immobilisations s'élèvent à 370 665 euros et la dotation aux provisions pour pensions à 5 849 euros.

Les autres charges incluent les charges diverses de gestion courante.

○ **Résultat financier**

L'Association dégage un résultat financier de – 15 201 euros au 30 juin 2022 qui résulte :

- de charges financières de 20 578 euros principalement liées, d'une part aux intérêts sur l'emprunt immobilier contracté pour l'acquisition des locaux à hauteur de 9 162 euros, d'autre part à des frais bancaires (11 414 euros) et à des pertes de change (2 euros) ;
- des produits financiers sur le Livret A et deux comptes sur livret à hauteur de 5 377 euros.

○ **Résultat exceptionnel et impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés est lié aux intérêts perçus sur les livrets d'épargne de l'Association.

○ **Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires à titre gratuit ne donnent pas lieu à un enregistrement comptable à l'exception des abandons de remboursement de frais des bénévoles comme le prévoit le Nouveau Plan Comptable.

Ces contributions portent, d'une part sur le bénévolat, d'autre part sur les dons et prestations en nature.

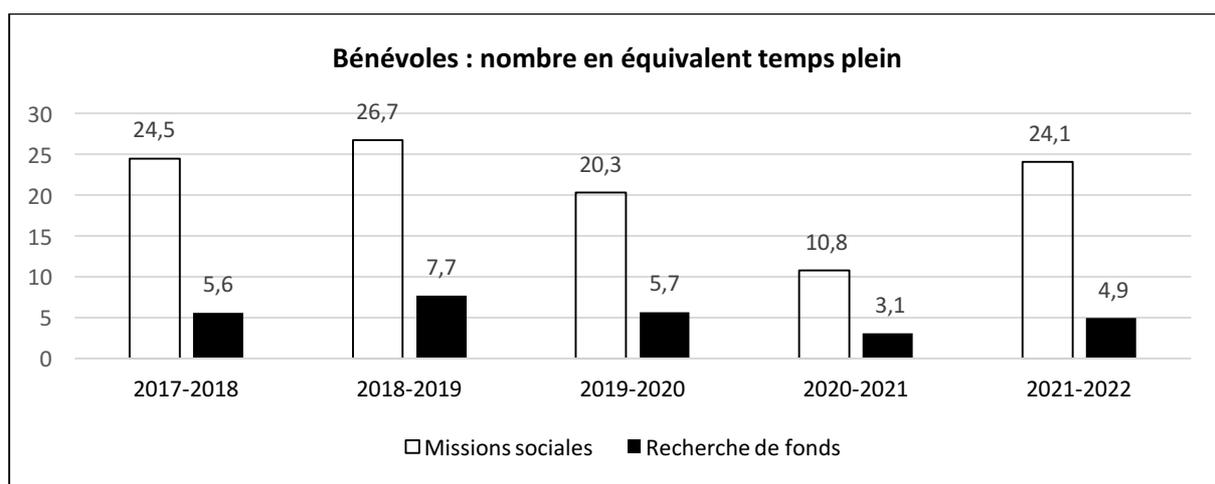
Ces contributions volontaires en nature font l'objet d'une valorisation extra comptable précise, selon les modalités suivantes :

- le bénévolat est évalué en équivalent temps plein sur la base du coût d'un salarié qui occuperait le même poste ;
- les dons en nature sont évalués au prix de revient ;
- les prestations en nature donnent lieu à un inventaire exhaustif et sont valorisées au prix que l'Association aurait supporté si elle avait dû faire la dépense. Cette valorisation est effectuée à partir des documents fournis par les donateurs.

## Bénévoles : nombre et équivalent temps plein (présents au 30 juin)

Rubriques	Nombre de bénévoles			Bénévoles en équivalent temps plein		
	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2020	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Missions sociales :	59	67	67	24,1	10,8	20,4
. rêves et suivis des familles	58	66	66	23,9	10,6	20,0
. projets hôpitaux	1	1	1	0,2	0,2	0,4
Recherche de fonds, dont :	28	31	39	4,9	3,1	5,7
. appel à la générosité du public	28	31	39	4,8	3,0	5,6
. recherche d'autres ressources	0	0	0	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>98</b>	<b>106</b>	<b>29,0</b>	<b>13,8</b>	<b>26,1</b>

En équivalent temps plein, les bénévoles représentent 29 personnes en 2021-2022. En 2020-2021, le bénévolat avait été très affecté par la situation sanitaire, d'où seulement 13,8 bénévoles en équivalent temps plein.



La majorité des bénévoles interviennent au niveau des missions sociales : ils accompagnent les enfants lors de la réalisation de leurs rêves et assurent leur suivi dans le temps. L'Association compte également 3 médecins bénévoles au 30 juin 2022 qui sont en contact avec les médecins suivant les enfants malades.

## Estimation et répartition analytique des contributions volontaires à titre gratuit

Valorisation en milliers d'euros	Bénévolat		Prestations et dons en nature		Total	
	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021
Missions sociales :	1 373,9	628,4	603,6	1 025,6	1 977,5	1 654,0
. rêves et suivis des familles	1 358,8	619,0	603,6	1 025,6	1 962,4	1 644,6
. projets hôpitaux	15,1	9,5	0,0	0,0	15,1	9,5
Recherche de fonds :	274,4	160,4	2 636,5	977,5	2 910,9	1 137,9
. appel à la générosité du public	268,9	289,3	2 583,8	967,7	2 852,7	1 257,0
. recherche d'autres ressources	5,5	2,9	52,7	9,8	58,2	12,7
Fonctionnement	0,0	0,0	0,0	7,6	0,0	7,6
<b>Total</b>	<b>1 648,3</b>	<b>788,8</b>	<b>3 240,1</b>	<b>2 010,7</b>	<b>4 888,4</b>	<b>2 799,5</b>

Au cours de l'exercice 2021-2022, la valorisation du bénévolat a plus que doublé (passant de 788,8 milliers d'euros à 1 648,3 milliers d'euros) en raison de la reprise de l'activité après la période de crise sanitaire. Autre indicateur de cette reprise, le nombre de bénévoles en équivalent temps plein est passé de 13,8 à 29,0.

Quant aux prestations et dons en nature, ils sont constitués de « gratuités » dont bénéficie l'Association Petits Princes lors de la réalisation des rêves, comme par exemple une chambre d'hôtel non facturée ou des places de spectacles offertes aux enfants, et de « gratuités » en matière de communication, comme des annonces dans la presse et des bannières Internet, etc.

D'une manière générale, l'Association Petits Princes bénéficie de manière récurrente de nombreuses annonces publicitaires gratuites dans la presse écrite, sur Internet, en télévision et en radio. Les annonces publicitaires portent souvent sur le recrutement de bénévoles : l'Association a en effet besoin de bénévoles pour accompagner les enfants dans la réalisation de leurs rêves.

En 2021-2022, le montant de ces prestations et dons en nature a représenté 3 240 milliers d'euros, en forte hausse par rapport à l'année précédente grâce aux nombreuses annonces publicitaires obtenues par les actions des salariés et bénévoles de l'équipe communication qui ont sollicité les médias.

## Cumul et répartition en valeur des contributions volontaires à titre gratuit et des charges comptabilisées

En milliers d'euros	Contributions volontaires à titre gratuit		Charges comptabilisées		Total	
	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021
Missions sociales :	1 977,5	1 654,0	3 092,2	1 628,7	5 069,7	3 282,7
. rêves et suivis des familles	1 962,4	1 644,6	2 082,3	1 375,1	4 044,7	3 019,6
. Projets hôpitaux	15,1	9,5	1 009,9	253,6	1 025,0	263,0
Recherche de fonds :	2 910,9	1 137,9	727,9	664,6	3 638,8	1 802,5
. appel à la générosité du public	2 852,7	1 257,0	701,9	626,1	3 554,6	1 883,1
. recherche d'autres ressources	58,2	12,7	26,0	38,5	84,2	51,2
Frais de fonctionnement et autres	0,0	7,6	347,2	259,7	347,2	267,3
<b>Total</b>	<b>4 888,4</b>	<b>2 799,5</b>	<b>4 167,2</b>	<b>2 553,0</b>	<b>9 055,7</b>	<b>5 352,5</b>
<b>Part (en %)</b>	<b>54,0%</b>	<b>52,3%</b>	<b>46,0%</b>	<b>47,7%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Compte tenu de l'importance des contributions non comptabilisées dont bénéficie l'Association Petits Princes, ce tableau a pour objectif de les mettre en parallèle avec les charges effectivement supportées. Ainsi, sur un coût global de 9 055,7 milliers d'euros en 2021-2022, l'Association a bénéficié de 4 888,4 milliers d'euros de « gratuités » (soit 54 %) pour des charges effectivement supportées de 4 167,2 milliers d'euros.

Ce qui signifie que pour 1 euro de dépense comptabilisé, l'Association reçoit 1,17 euro de contributions volontaires à titre gratuit.

La part relative des contributions volontaires à titre gratuit a augmenté en 2021-2022, passant de 52,3 % à 54 %. L'importance des gratuités obtenues par le service communication s'est ajoutée à la reprise d'activité des bénévoles.

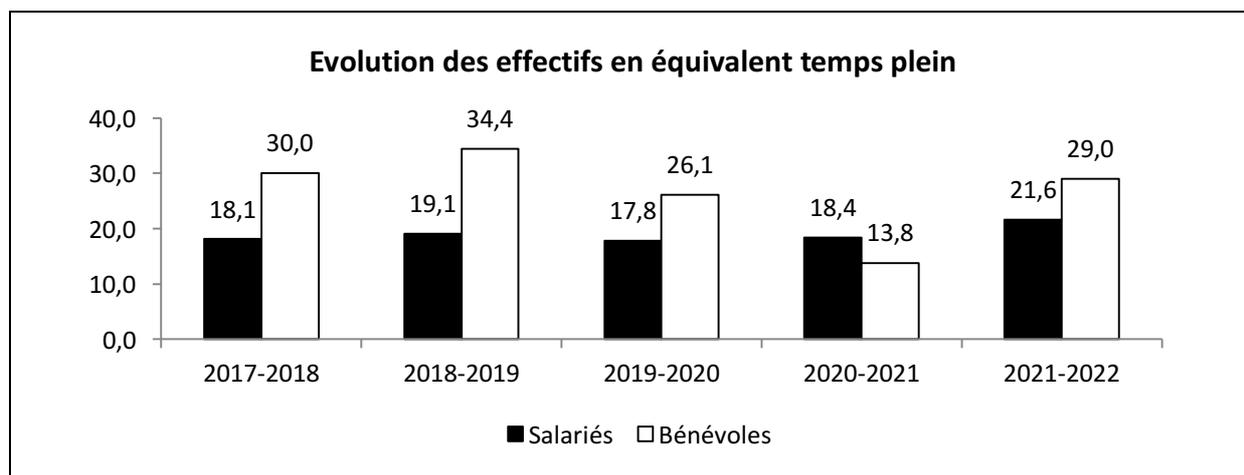
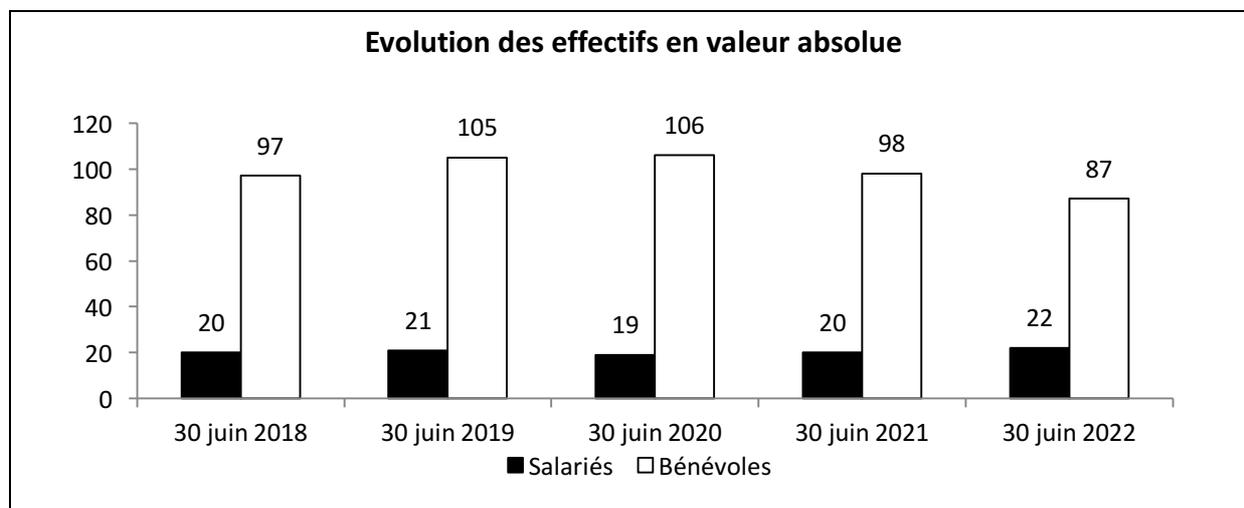
Pour les missions sociales, la part des « gratuités » représente 39 % en 2021-2022 (soit 1 977,5 milliers d'euros sur un total de 5 069,7 milliers d'euros) contre 50,4 % en 2020-2021.

Au niveau de la recherche de fonds, la part relative des « gratuités » atteint 80 % (2 910,9 milliers d'euros en 2021-2022 sur un total de 3 638,8 milliers d'euros) contre 63,1 % en 2020-2021.

L'importance des contributions non comptabilisées est une particularité de l'Association Petits Princes. Sans elles, l'Association ne pourrait pas fonctionner.

### 2.3.5. – Les effectifs

Les effectifs de l'Association Petits Princes incluent des salariés et une majorité de bénévoles. Leur évolution est la suivante hors salariés en apprentissage :



L'Association employait 22 personnes au 30 juin 2022 (20 au 30 juin 2021), dont 20 à plein temps et 2 à quatre-vingtième. En équivalent temps plein, l'effectif de l'Association comprenait 21,6 personnes au 30 juin 2022 contre 18,4 au 30 juin 2021. Deux nouveaux postes ont été créés au cours de l'exercice : un poste d'assistante administrative dans l'équipe des rêves et un poste de chargée de collecte grand public dans l'équipe communication et partenariats.

Au cours de l'exercice, l'Association a eu recours à un contrat à durée déterminée, en remplacement d'une salariée en congé parental. De plus, une autre salariée en contrat à durée déterminée est venue renforcer l'équipe administrative et financière pour la clôture des comptes.

Enfin, l'Association a accueilli deux salariées en apprentissage au cours de l'exercice, l'une en comptabilité, l'autre dans la communication du pôle hôpital. L'effectif y compris les contrats en apprentissage s'élève à 24 personnes en valeur absolue, soit 22,9 en équivalent temps plein.

L'Association Petits Princes fait appel au bénévolat dans des proportions importantes : sa mission ne pourrait pas s'accomplir sans la participation de nombreux bénévoles dans les trois équipes. Cet appel aux bénévoles n'est pas récent, il fait partie du développement de l'Association. Il est important de noter qu'au 30 juin 2022, 41 % des bénévoles était aux côtés de l'Association depuis plus de cinq ans, un atout précieux qui traduit leur attachement à la mission et leur bonne intégration dans la structure.

Ainsi, l'effectif total de l'Association atteint 109 personnes au 30 juin 2022 (hors salariées en apprentissage), dont 80 % de bénévoles.

En équivalent temps plein, l'Association Petits Princes représente 50,6 personnes au 30 juin 2022 (hors salariées en apprentissage), dont 57 % de bénévoles, contre 48,1 personnes au 30 juin 2018 (avec une proportion de 62 % de bénévoles).

### **2.3.6. – Engagement de retraite**

L'Association petits Princes a comptabilisé pour la première fois en 2020-2021 une provision pour indemnité de départ à la retraite. Une simulation de cet engagement avait été faite au 30 juin 2020 et présentée dans les états financiers. Le montant théorique de cette provision pour indemnité de départ à la retraite a été chiffrée avec les hypothèses suivantes :

- âge de départ : 65 ans ;
- taux de charges sociales patronales : 50 % ;
- turn-over faible ;
- évolution des rémunérations : 1,0 % ;
- taux d'actualisation : 2,49 %.

Pour l'exercice 2021-2022, la provision représente 29 750 euros, soit une dotation aux provisions de 5 849 euros et une reprise de provisions de 31 774 euros.

### 2.3.7. Compte de résultat par origine et destination

#### Compte de résultat par origine et destination

A - Produits et charges par origine et destination (en euros)	Exercice clos le 30/06/2022		Exercice clos le 30/06/2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>Produits par origine</b>				
<b>1 - Produits liés à la générosité du public</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	4 980	4 980	4 900	4 900
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels dont	688 005	688 005	681 242	681 242
- Particuliers	598 994	598 994	538 383	538 383
- Collectes	89 010	89 010	142 859	142 859
- Legs, donations et assurances-vie	964 505	964 505	174 012	174 012
- Mécénat	3 339 675	3 339 675	2 546 363	2 546 363
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	519 153	519 153	313 548	313 548
- Manif., assoc., écoles et délégations	488 725	488 725	295 685	295 685
- Autres	30 427	30 427	17 863	17 863
<b>2 - Produits non liés à la générosité du public</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	58 704		12 956	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	0		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10 877		8 445	
<b>3 - Subventions et autres concours publics</b>	350		400	
<b>4 - Reprises sur provisions et dépréciations</b>	31 774	0	944	0
<b>5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5 618 023</b>	<b>5 516 318</b>	<b>3 742 809</b>	<b>3 720 064</b>
<b>Charges par destination</b>				
<b>1 - Missions sociales</b>				
Rêves et suivis des familles	2 082 331	2 040 685	1 375 090	1 361 339
Projets hôpitaux	1 009 879	989 682	253 573	251 038
<b>2 - Frais de recherche de fonds</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	701 894	687 856	626 138	619 876
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	25 983	25 463	38 473	38 088
<b>3 - Frais de fonctionnement</b>	340 228	333 423	258 662	256 075
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>	5 849	5 732	0	0
<b>5 - Impôt sur les bénéficiaires</b>	1 075		1 014	
<b>6 - Report en fonds dédiés de l'exercice</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4 167 239</b>	<b>4 082 841</b>	<b>2 552 950</b>	<b>2 526 416</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>1 450 784</b>	<b>1 433 477</b>	<b>1 189 859</b>	<b>1 193 647</b>

## Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - Contributions volontaires en nature (en euros)	Exercice clos le 30/06/2022		Exercice clos le 30/06/2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>Produits par origine</b>				
<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>				
- Bénévolat	1 648 299	1 648 299	788 833	788 833
- Prestations en nature	2 993 641	2 993 641	1 999 237	1 999 237
- Dons en nature	246 502	246 502	11 453	11 453
<b>2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public</b>	0	0	0	0
<b>3 - Concours publics en nature</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4 888 442</b>	<b>4 888 442</b>	<b>2 799 523</b>	<b>2 799 523</b>
<b>Charges par destination</b>				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1 977 526	1 977 526	1 654 019	1 654 019
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	2 881 632	2 881 632	1 137 921	1 137 921
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	29 284	29 284	7 583	7 583
<b>Total</b>	<b>4 888 442</b>	<b>4 888 442</b>	<b>2 799 523</b>	<b>2 799 523</b>

### ***A – Incidence de l'application du nouveau plan comptable associatif***

Le compte de résultat par origine et destination a été présenté pour la première fois lors de l'exercice clos au 30 juin 2020.

La principale différence au niveau des ressources consistait à inclure le mécénat dans les fonds issus de la générosité du public. Par conséquent, la part des fonds provenant de la générosité du public dans les ressources de l'Association est proche de 100 %, l'Association ne percevant quasiment pas de subvention ou de ressources non liées à la générosité du public.

Les colonnes « total » du compte de résultat par origine et destination se rapprochent du total du compte de résultat, exception faite du traitement des cessions d'actifs (hors legs) : dans le compte de résultat, le prix de vente apparaît dans les produits et la valeur nette comptable dans les charges ; dans le compte de résultat par origine et destination, seule la plus ou moins-value de cession apparaît dans les produits.

Quant aux colonnes « dont générosité du public », elles sont établies selon le principe suivant : compte tenu du fait que 98 % des ressources de l'Association Petits Princes proviennent de la générosité du public, les charges couvertes par ces ressources représentent 98 % de la totalité des charges de l'Association, exception faite de l'impôt sur les sociétés qui n'est pas financé par des ressources issues de la générosité du public.

## **B - Principes de ventilation des charges**

Les charges sont l'objet d'une ventilation analytique entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement. Les principes de ventilation des charges sont légèrement modifiés chaque année afin de les adapter aux évolutions de l'Association.

L'Association avait pris en compte en 2020-2021 les recommandations de l'IGAS portant sur la répartition analytique de ses charges. Par conséquent, le nombre de clés de répartition avait été réduit et la ventilation analytique des charges de personnel avait été revue.

On rappellera qu'en raison des conditions sanitaires dans lesquelles s'était déroulée l'activité en 2020-2021, cet exercice n'était pas représentatif d'une activité « normale » de l'association et faisait exception par rapport aux autres années. Compte tenu de ce caractère exceptionnel, l'Association n'avait pas mis en place une répartition spécifique de ses charges pour cet exercice. Par conséquent, la part des charges affectées aux rêves et suivis des enfants pouvait s'en trouver faussée. Il faut donc considérer avec prudence les comparaisons entre les deux derniers exercices clos.

Enfin, depuis 2019-2020, la qualification du mécénat comme étant issu de la générosité du public a induit des modifications dans la répartition des charges. Ainsi, les principes de ventilation des frais de recherche de fonds ont été adaptés à partir de 2019-2020 : les frais se rapportant au mécénat et auparavant inclus dans les frais de recherche des autres fonds privés sont désormais inclus dans les frais d'appel à la générosité du public.

Par ailleurs, à la suite du contrôle de l'IGAS intervenu fin 2020 et début 2021, quelques reclassements avaient été opérés dans les rubriques du compte de résultat par origine et destination :

- les produits se rapportant aux manifestations, associations et écoles figurent dans les « Autres produits issus de la générosité du public » ;
- le produit des ventes d'agendas, auparavant inclus dans les « Dons manuels » sont inclus dans les « Autres produits non liés à la générosité du public ».

### ***Missions sociales***

Les missions sociales incluent les activités qui constituent l'objet de l'Association Petits Princes, à savoir :

- la réalisation des rêves d'enfants gravement malades et le suivi des familles tout au long de la maladie. Le suivi des familles dans le temps constitue la spécificité de l'activité de l'Association Petits Princes qui la distingue de nombreuses autres associations ;
- l'aide au financement de projets menés par les hôpitaux et destinés à améliorer les conditions de l'enfant hospitalisé dans le respect de l'objet de l'Association Petits Princes.

L'aide au financement de projets menés par les hôpitaux apparaît sur une ligne distincte au sein des missions sociales afin d'apprécier son développement.

Les missions sociales incluent les coûts directs et indirects qui disparaîtraient si elles n'étaient pas réalisées.

Notamment, les frais de suivi des familles incluent une partie des charges liées aux publications de l'Association – essentiellement Magazine Petits Princes, quadrimestriel – destinées, d'une part à informer les familles et les hôpitaux partenaires, d'autre part à l'information des donateurs, donc à la recherche de fonds. La partie des charges affectées aux missions sociales est déterminée au prorata du nombre d'exemplaires de ces publications envoyés aux familles et aux hôpitaux.

Les missions sociales comprennent également des charges à caractère administratif directement liées aux rêves, comme par exemple les coûts afférents à la tenue d'un relevé précis des dépenses directes réalisées lors des rêves avec la comptabilité attenante.

Quant aux projets hôpitaux, ce sont des projets ludiques et pédagogiques qui émanent des services de pédiatrie avec lesquels l'Association est en lien. Ils peuvent également être transversaux et concerner l'ensemble d'un hôpital pédiatrique.

Depuis 2020-2021, les charges relatives aux projets hôpitaux sont déterminées à partir des charges se rapportant au pôle hôpital de l'Association qui sont réparties entre les activités rêves et projets hôpitaux dans une proportion de 80 % - 20 %.

Cette répartition avait été établie en 2020-2021 en appliquant un rapport entre :

- les coûts directs se rapportant aux rêves et aux suivis des familles incluant les gratuits (moyenne sur 5 ans soit 676 000 €),
- et le budget annuel voté par le Conseil d'Administration pour les projets hôpitaux (170 000 € sur 5 ans).

### **Frais de recherche de fonds**

Les frais de recherche de fonds sont composés :

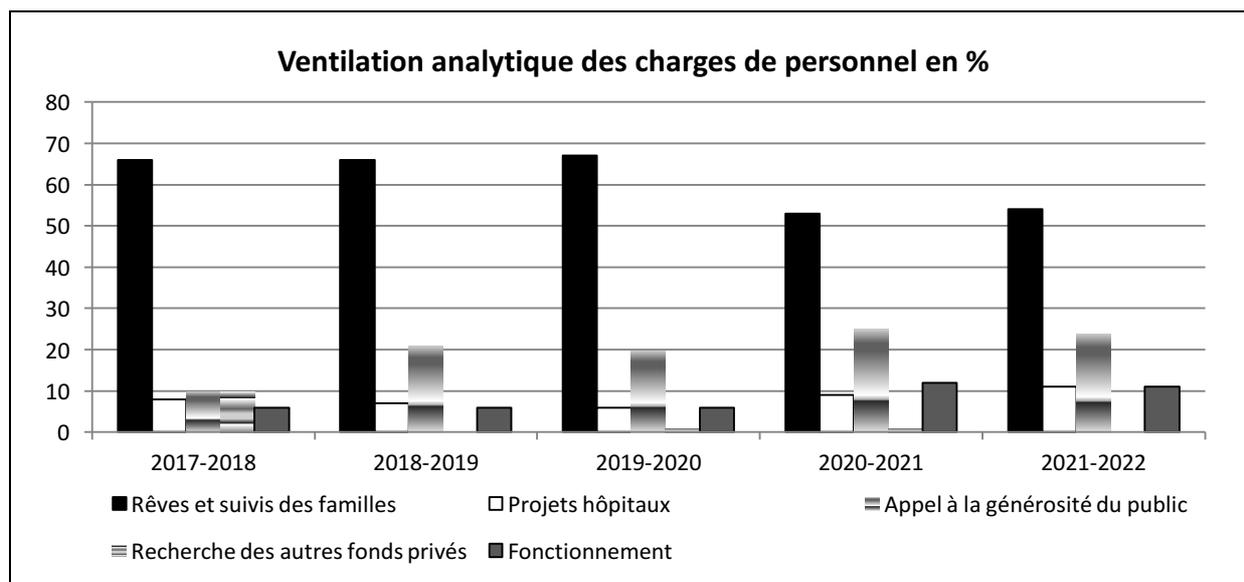
- d'une part, des frais d'appel à la générosité du public, c'est-à-dire les charges liées aux collectes de fonds, incluant notamment les frais d'appel et de traitement des dons, une partie des frais de publication de l'Association, les frais de publicité, les frais d'appel et de traitement des legs, les frais liés à la tenue des fichiers, etc.  
Comme indiqué ci-avant, les frais d'appel à la générosité du public incluent depuis le règlement ANC n°2018-06 les frais de recherche des autres fonds privés, c'est-à-dire liés au démarchage d'entreprises pour obtenir des fonds de mécénat ;
- d'autre part, les frais de recherche d'autres ressources, soit les frais se rapportant aux ressources de l'Association non liées à la générosité du public.

### **Frais de fonctionnement et autres**

Les frais de fonctionnement comprennent les charges non imputables aux missions sociales ou aux frais de recherche de fonds, soit les charges de direction générale, financière, comptable et les frais généraux.

Quant aux principes de répartition des charges entre ces rubriques, ils sont les suivants :

- pour les charges de personnel (salaires et charges s'y rapportant), la ventilation est réalisée par salarié, en fonction du temps consacré à chaque activité. Cette ventilation avait été modifiée en 2020-2021 à la suite des recommandations de l'IGAS dans son rapport. Elle est la suivante pour les cinq derniers exercices :



- pour les charges liées aux locaux (charges de copropriété, d'électricité, d'entretien et réparations, intérêts d'emprunts et taxes foncières), les montants sont répartis au prorata des surfaces d'utilisation. Cette répartition avait également évolué en 2020-2021 car elle est liée à la répartition des charges de personnel ;
- pour toutes les autres charges, il est tenu compte du résultat de l'imputation analytique effectuée lors de l'enregistrement comptable ou, à défaut, de clés de répartition entre les différentes rubriques en fonction de la destination de ces charges.

Il est à noter que la clé de répartition adoptée est reconduite d'année en année, sauf exception comme cela a été le cas en 2020-2021 à la suite des recommandations de l'IGAS figurant dans le rapport remis après 5 mois de contrôle.

Des changements de répartition des charges avaient donc été opérés. Ils visaient à simplifier le processus de répartition en utilisant une même clé pour plusieurs éléments de charges et ne constituaient pas un changement majeur par rapport aux années antérieures.

### **C – Evolution des produits et des charges au cours de l'exercice<sup>1</sup>**

A l'issue de l'exercice 2021-2022, le total des produits atteint 5 618 023 euros, contre 3 742 809 euros à l'issue de l'exercice précédent, soit une hausse de 50,1 %.

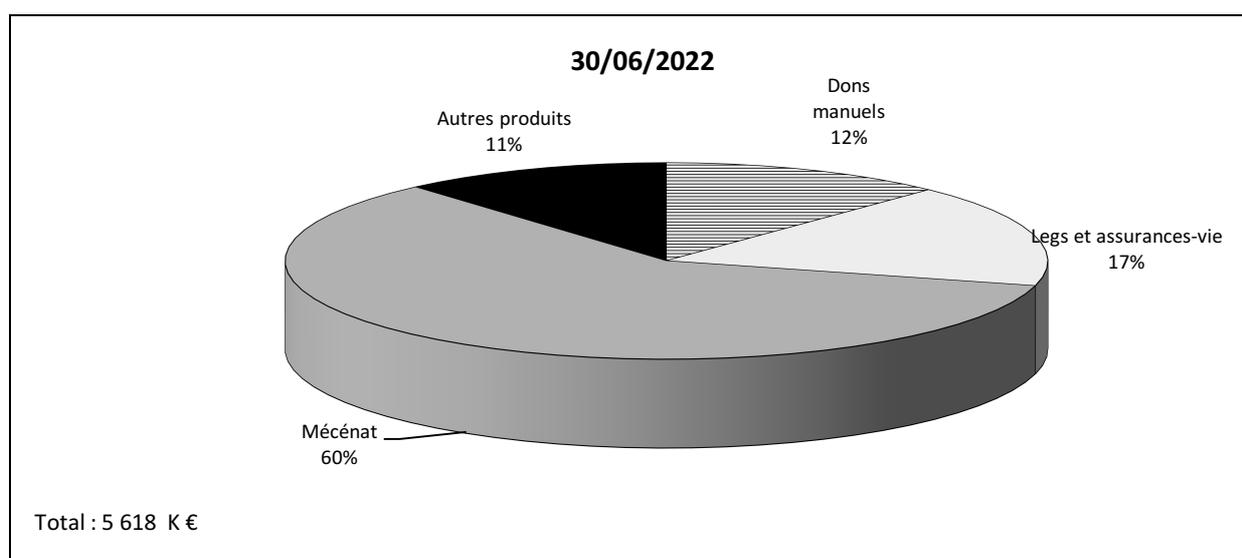
Cette évolution s'analyse ainsi :

- une progression de 36 % des produits de la générosité du public (qui passent de 3 720 064 euros à 5 516 318 euros) grâce à la progression des dons de mécénat mais également des legs et assurances-vie, des manifestations au profit de l'Association et des dons de particuliers ;
- les produits non liés à la générosité du public sont également en forte croissance (de 22 745 euros à 101 705 euros).

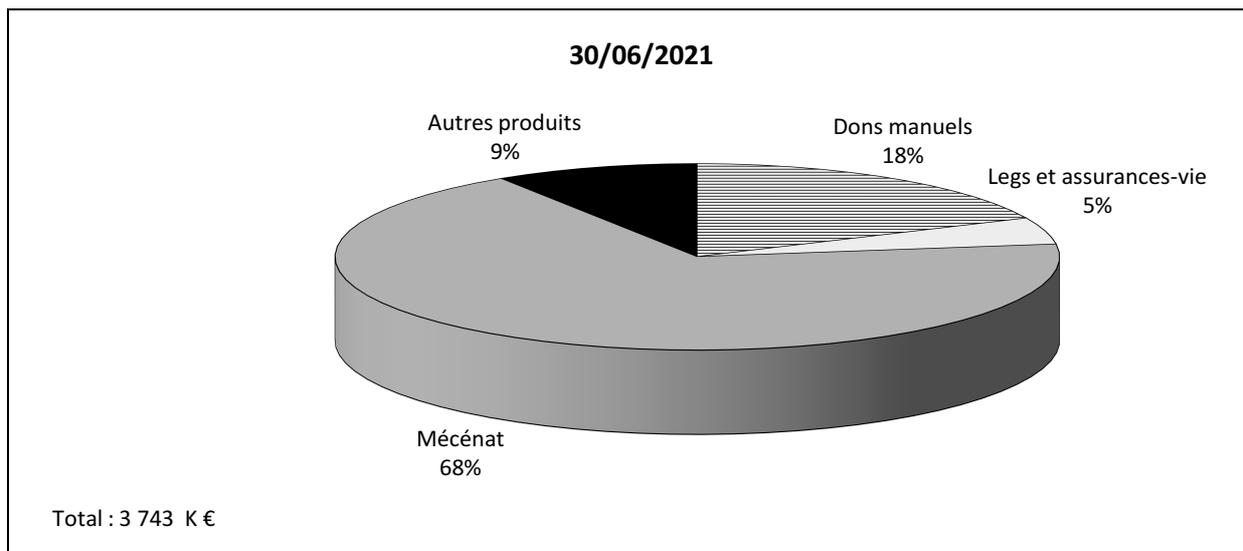
Conséquence de ces évolutions, la part relative du mécénat dans les ressources de l'Association diminue de 12 points au profit des legs, assurances-vie et donations.

Dès ses premières années, l'Association a développé les relations avec les entreprises dont la source de financement reste dominante, même si elle a tendance à baisser en part relative quand l'Association bénéficie d'importants produits de legs, donations et assurances-vie, ce qui est le cas en 2021-2022.

#### **Compte de résultat par origine et destination : répartition des produits par origine**



<sup>1</sup> Voir également la partie sur le compte de résultat.

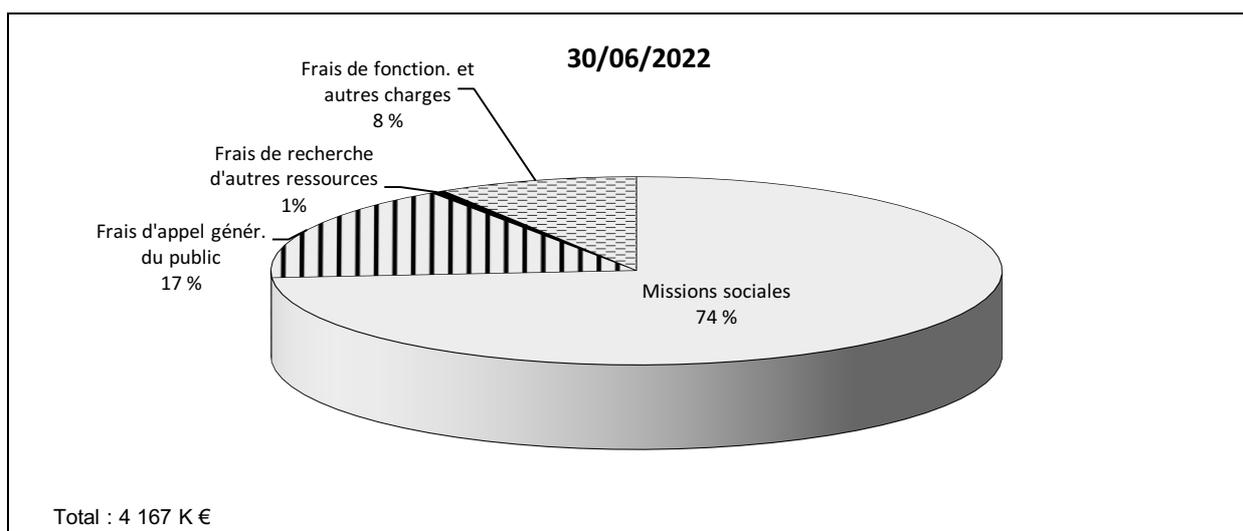


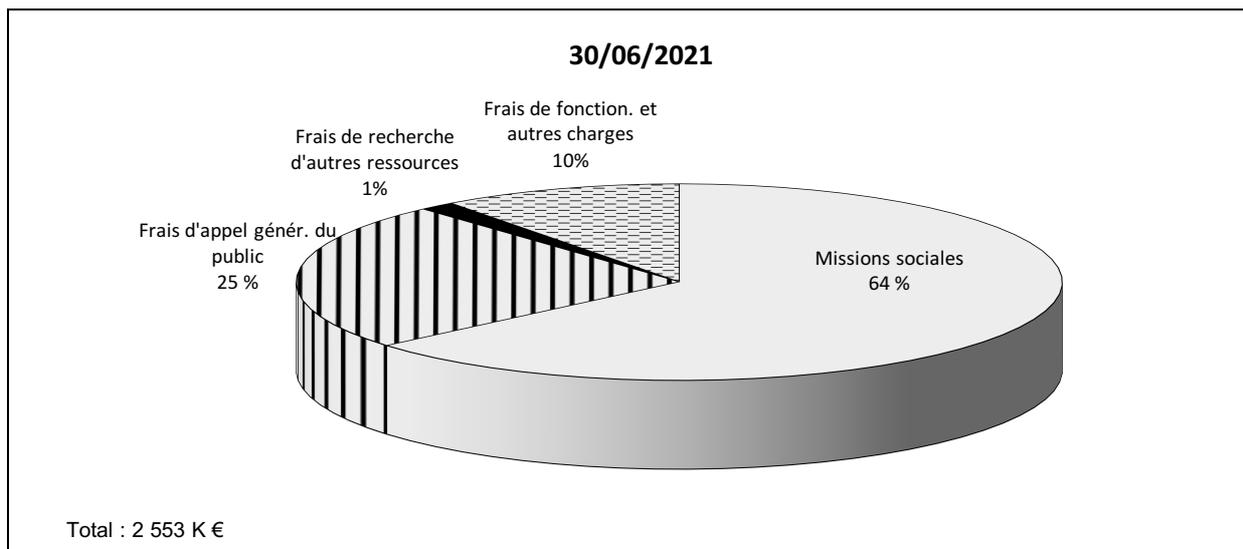
Quant aux charges, leur total (soit 4 167 239 euros) augmente de 63 % en raison de la reprise de l'activité, tant au niveau des rêves qu'à celui des projets hôpitaux. Ces derniers prennent d'ailleurs une importance particulière en 2021-2022, représentant près de la moitié des rêves et suivis des familles, en raison des projets liés aux 35 ans de l'Association. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir, l'Association souhaitant poursuivre et intensifier les projets hôpitaux.

Après avoir atteint un niveau très bas en 2020-2021 en raison de la crise sanitaire (64 %), la part relative des missions sociales gagne 10 points pour atteindre 74 % du total des charges. Il s'agit d'un taux reflétant l'activité « normale » de l'Association.

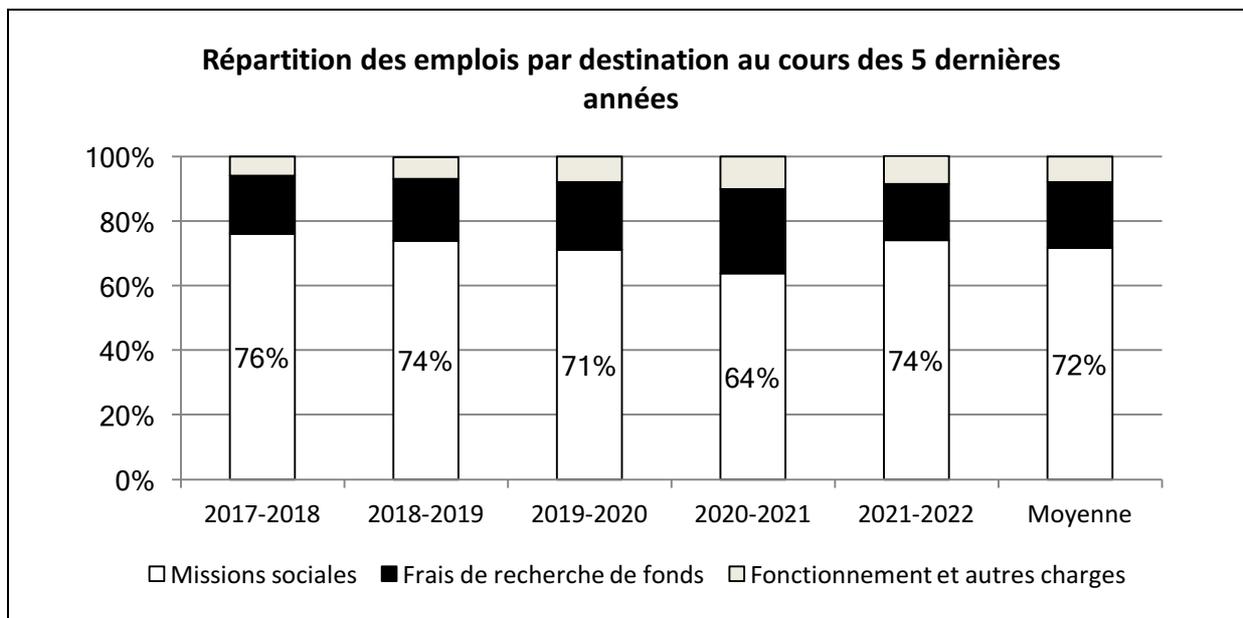
Quant aux frais d'appel à la générosité du public et de recherche de fonds, leur part relative baisse de 8 points, celle des frais de fonctionnement de 2 points.

### Compte de résultat par origine et destination : répartition des charges par destination



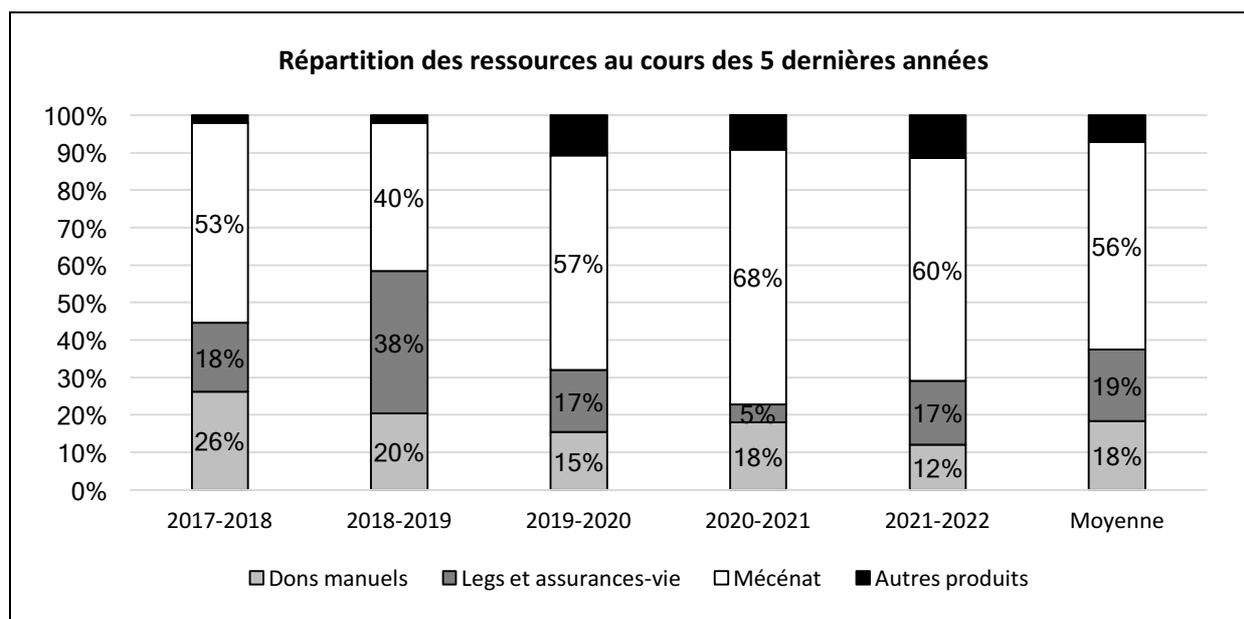


**D – Répartition des emplois et ressources en moyenne sur les 5 dernières années**



En moyenne ces 5 dernières années, la part des missions sociales atteint 72 % du total des emplois. En dépit de l'évolution de l'Association, la répartition des emplois par fonctions voit la part des missions sociales rester relativement stable, si l'on excepte les 2 années 2019-2020 et 2020-2021 qui revêtent un caractère exceptionnel (Covid).

D'une manière générale, afin de consacrer une part importante de ses emplois à ses missions sociales, l'Association Petits Princes poursuit une gestion rigoureuse de ses charges et a largement recours aux contributions volontaires à titre gratuit (cf. notes sur le compte de résultat).



En moyenne sur les 5 dernières années, les ressources de l'Association Petits Princes sont majoritairement constituées du mécénat, l'Association ayant développé depuis de nombreuses années ses relations avec les entreprises : ce type de ressources atteint 56 % du total des ressources en moyenne sur 5 ans.

Les variations de la part relative du mécénat sur la période s'expliquent principalement par le caractère irrégulier des legs et assurances-vie, même s'ils constituent globalement une ressource stable pour l'Association Petits Princes.

La part relative des dons manuels tend à diminuer, même si leur évolution ces 5 dernières années est irrégulière. Leur développement permettrait de diversifier l'origine des produits de l'Association, et ainsi de les sécuriser davantage. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Association a créé un poste de responsable de la collecte grand public au cours de l'exercice.

On notera que les retraitements opérés depuis 2019-2020 impactent la répartition entre les dons manuels et les autres produits car ces derniers incluent depuis 2019-2020 les produits des manifestations, associations et écoles : la part relative des autres produits passe ainsi de 2 % en 2017-2018 à 11 % en 2021-2022.

Les autres produits incluent également les produits financiers issus du placement de la trésorerie, les droits d'auteur relatifs à l'agenda édité chaque année, les ventes d'agendas et des produits divers.

Par ailleurs, l'Association n'a quasiment pas reçu de subvention au cours des 5 derniers exercices clos (moins de 1 % des ressources).

### **2.3.8. Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public**

Le compte d'emploi des ressources a été présenté pour la première fois en 2019-2020 selon les principes définis par le règlement de l'ANC n°2018-06. Il fait apparaître les emplois et ressources issues de la seule générosité du public. Ces données figurent dans les colonnes « dont générosité du public » du compte de résultat par origine et destination.

## Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Emplois par destination en euros	Exercice clos le 30/06/2022	Exercice clos le 30/06/2021	Ressources par origine en euros	Exercice clos le 30/06/2022	Exercice clos le 30/06/2021
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
<b>1 - Missions sociales</b>			<b>1 - Produits liés à la générosité du public</b>		
Rêves et suivis des familles	2 040 685	1 361 339	1.1 Cotisations sans contrepartie	4 980	4 900
Projets hôpitaux	989 682	251 038	1.2 Dons, legs et mécénat		
<b>2 - Frais de recherche de fonds</b>			- Dons manuels	688 005	681 242
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	687 856	619 876	- Legs, donations et assurances-vie	964 505	174 012
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	25 463	38 088	- Mécénat	3 339 675	2 546 363
<b>3 - Frais de fonctionnement</b>	333 423	256 075	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	519 153	313 548
<b>Total des emplois</b>	<b>4 077 109</b>	<b>2 526 416</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>5 516 318</b>	<b>3 720 064</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>	5 732	0	<b>2 - Reprises sur provisions et dépréciations</b>	0	0
<b>5 - Report en fonds dédiés de l'exercice</b>	0	0	<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>	0	0
<b>Excédent de la générosité du public de l'exercice</b>	1 433 477	1 193 648	<b>Déficit de la générosité du public de l'exercice</b>	0	0
<b>Total</b>	<b>5 516 318</b>	<b>3 720 064</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 516 318</b>	<b>3 720 064</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	4 781 292	3 991 450
			+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	1 433 477	1 193 648
			- Investissements et + désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	197 630	403 805
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	6 017 139	4 781 292

Contributions volontaires en nature en euros	Exercice clos le 30/06/2022	Exercice clos le 30/06/2021	Contributions volontaires en nature en euros	Exercice clos le 30/06/2022	Exercice clos le 30/06/2021
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1 977 526	1 654 019	Bénévolat	1 648 299	788 833
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	2 881 632	1 137 921	Prestations en nature	2 993 641	1 999 237
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	29 284	7 583	Dons en nature	246 502	11 453

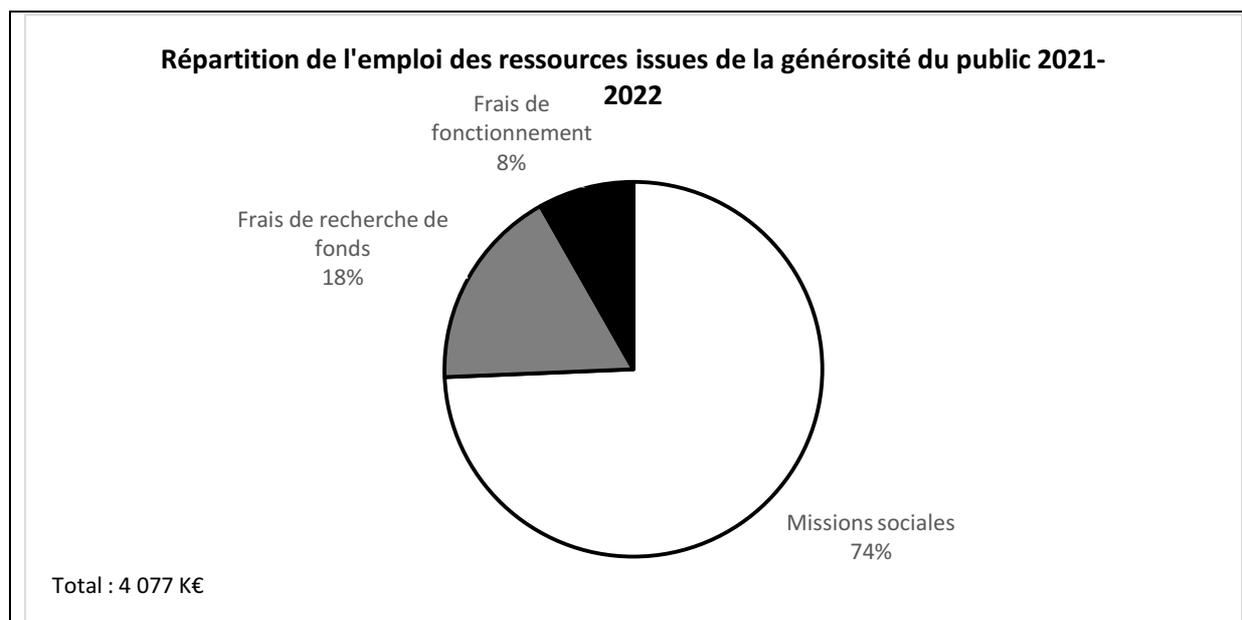
On rappellera qu'afin de présenter une approche la plus fidèle possible de la trésorerie en réserve issue de la générosité du public, l'Association a déterminé les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) comme suit :

- montant des fonds propres disponibles au 30 juin 2019, soit 3 798 259 euros ;
- déduction faite des valeurs nettes comptables des immobilisations au 30 juin 2019, soit 4 700 035 euros.

Un taux de 99 % a ensuite été appliqué au solde, soit – 901 776 euros, pour obtenir les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice.

Les ressources collectées auprès du public, soit 5 516 318 euros, augmentent de 48,3 % en 2021-2022 pour atteindre un niveau jamais atteint auparavant. Des commentaires sur l'évolution des ressources et des emplois figurent dans la partie sur le compte de résultat.

Quant à l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, soit un montant de 4 077 109 euros en 2021-2022 (contre 2 526 416 euros en 2020-2021), leur répartition est la suivante :



En 2021-2022, la part des missions sociales passe de 64 % à 74 % en raison de l'amélioration de la situation sanitaire qui a permis à l'Association de reprendre ses activités, tant au niveau des rêves que de celui des projets hospitaliers. Cet exercice marque un retour à un fonctionnement presque « normal » de l'Association et une intensification des projets réalisés dans les hôpitaux dont le montant total dépasse le million d'euros.

Par ailleurs, le coût de la collecte de fonds issus de la générosité du public (frais de recherche de fonds, soit 713 319 euros, rapportés aux ressources collectées auprès du public, soit 5 516 318 euros) s'élève à 12,9 % (contre 18 % en 2020-2021). Seule la forte progression des ressources collectées auprès du public a permis de fortement diminuer le coût de la collecte sur l'exercice, l'Association n'ayant pas modifié ses méthodes de collecte au cours de cette année. Seul un poste salarié de responsable de la collecte grand public a été créé.

Les frais de fonctionnement diminuent également en valeur relative, passant de 10 % à 8 % du total des emplois, la reprise de l'activité permettant de diminuer leur importance.

**Directeur de la publication**

Timothy Bovard

**Rédaction**

Françoise Jabouille

**Impression**

mail-édit

50 exemplaires – Novembre 2022

# VOUS AVEZ LE DON DE FAIRE RÊVER



[WWW.PETITSPRINCES.COM](http://WWW.PETITSPRINCES.COM)



66, avenue du Maine • 75014 Paris  
Tél. : 01 43 35 49 00 • Fax : 01 40 47 60 97  
[mail@petitsprinces.com](mailto:mail@petitsprinces.com)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Créée en 1987  
Reconnue d'utilité publique  
Labellisée Don en confiance

